

Discours

- **Julien DENORMANDIE**, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement



Mot d'accueil de Patrick CHAIZE, Président de l'Avicca



Monsieur le Ministre, cher Julien DENORMANDIE,

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'être présent parmi nous cet après-midi après les événements que vous avez connus hier dans l'actualité de votre ministère. Je tiens vraiment à vous remercier d'être là et de nous faire l'honneur de conclure nos travaux cet après-midi.

Je veux aussi, Monsieur le Ministre, vous féliciter, non seulement pour la reconduction à votre poste au ministère de la Cohésion des territoires, mais également pour vos nouvelles attributions qui sont une juste reconnaissance de votre action.

Je voudrais également vous remercier pour l'action constante à nos côtés, notamment dans le cadre des débats de la loi ELAN, qui ont permis que plusieurs des sujets que nous portons trouvent des solutions et évoluent largement.

Je voudrais enfin vous dire que nous sommes heureux de vous trouver sur le sujet du numérique. C'est un point sur lequel nous avons des interrogations, nous étions même inquiets. Le fait de vous voir ici aujourd'hui, j'en suis persuadé, va rassurer un certain nombre d'entre nous. Néanmoins, je sais que cette inquiétude n'est pas totalement passée et je souhaite qu'au cours de votre intervention vous puissiez nous rassurer totalement.

Nos débats ont été longs. J'ai eu hier une intervention sur l'ensemble des sujets du fixe et du mobile qui nous occupent quotidiennement. Je voudrais, Monsieur le Ministre, insister sur un des

points, qui est finalement le point crispant, qui interroge mais aussi inquiète l'ensemble des collectivités représentées ici à l'Avicca. C'est bien sûr la réouverture du guichet France Très haut débit. Ce n'est pas tant sur le montant qu'il faudrait allouer à cette action, mais surtout sur le fait de laisser aux collectivités la possibilité de pouvoir déposer des dossiers afin de leur donner des perspectives pour demain.

Globalement, chacun a fait des efforts. Vous aviez évoqué à cette tribune même le fait qu'il fallait que chacun « se fasse mal » dans toutes les facettes de ses actions. Les collectivités se sont fait mal, je le crois, les opérateurs se sont fait mal aussi, ce serait bien que le ministère que vous représentez se fasse aussi un peu mal, même si je sais qu'il a déjà fait de grands pas sur un grand nombre de sujets.

Monsieur le Ministre je renouvelle toute la satisfaction qui est la mienne de travailler à vos côtés, de pouvoir apporter mon action, mais je vais insister pour vous dire que la réouverture du guichet est un point central de nos discussions.

Je vous remercie.

Julien DENORMANDIE



Bonjour à toutes et à tous,

Merci Monsieur le président, cher Patrick. Je suis vraiment désolé de n'avoir pu être parmi vous hier. Il s'avère que j'étais dans le Sud de la France et notamment à Marseille où les événements tragiques que vous avez suivis renforcent encore plus l'action que je porte en tant que ministre du Logement et de la Ville en faveur d'une lutte sans relâche contre ce que l'on appelle l'habitation insalubre, l'habitat indigne qui est malheureusement une réalité dans notre pays. Cette réalité que l'on constate depuis maintenant des dizaines d'années nécessite des actions fortes, qui sont d'ailleurs au centre des politiques publiques que j'ai entreprises depuis plus de 18 mois. Je n'ai pas attendu le drame de Marseille pour lancer de grandes initiatives de lutte contre les « copro » dégradées, mais également pour accélérer. Songez par exemple que, dans les immeubles qui se sont effondrés, l'un d'entre eux avait fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité en 2008, mais l'acquisition de l'immeuble n'avait pu se faire qu'en 2017 : 9 ans de

procédure...

C'est une réalité à laquelle vous êtes vous aussi confrontés dans votre secteur, le fait de se dire qu'il faut que le projet puisse avoir des procédures qui s'adaptent à lui et non l'inverse. Il nous faut une France des projets plus qu'une France des procédures. Alors, parfois c'est compliqué, parfois cela demande beaucoup de courage politique. Je crois que c'est ce que nous avons eu dans la loi ELAN. Nous y avons mis un certain nombre de mesures fortes pour justement accélérer ces procédures de lutte contre l'habitat indigne, qui ont parfois été critiquées d'ailleurs - je pense aux débats que nous avons eus avec les Architectes des bâtiments de France, auxquels nous avons demandé un avis simple sur deux cas ; la lutte contre l'habitat insalubre et

le numérique. Cette accélération, vous y êtes aussi confrontés, pas avec les mêmes enjeux de sécurité, mais avec des enjeux d'accès au numérique pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je voudrais commencer mon propos en vous disant toute ma satisfaction d'être là parmi vous et vous rassurer Monsieur le Président, cher Patrick, sur le fait que je continuerai bien à piloter ces sujets avec beaucoup de détermination, de force, et beaucoup d'envie aussi. Je n'ai jamais raté un événement comme le TRIP de l'Avicca depuis que j'ai été nommé il y a un an et demi. C'est un événement auquel je suis assidu parce que c'est un événement important, et parce que l'accès au numérique, que ce soit le fixe ou la téléphonie mobile, est aujourd'hui trop souvent un luxe alors que ce doit être un droit pour chacun de nos concitoyens.

Je sais que vous avez mis le TRIP de cette année sous le sceau de l'inclusion numérique. Je voulais d'abord partager avec vous cette envie de mettre l'inclusion numérique au centre de tout, parce que, apporter les infrastructures, ce dont j'ai la charge, c'est essentiel, je le fais avec vous en tant qu'État accompagnateur pour vous donner les moyens et faciliter votre travail au quotidien. Mais au moment où l'on se parle, 13 millions de Français n'ont pas un accès facile aux technologies du numérique. C'est ce que l'on appelle l'illectronisme. C'est cette inclusion numérique qu'il nous faut. J'irai même plus loin : pendant des années, on a cru que le numérique allait lutter efficacement contre les fractures territoriales, cette gangrène qui prend certains territoires de notre pays où vous avez un sentiment de délaissement, parfois de déclassement. Cette fracture territoriale, c'est ce qui fait que certains n'ont plus la même maîtrise de leur destin parce qu'ils habitent dans tels ou tels territoires, soit des territoires très ruraux, soit des territoires difficiles comme un certain nombre de nos quartiers.

Et bien en fait, le numérique a accentué la fracture territoriale. Aujourd'hui, la fracture s'est accentuée par le fait qu'il y a des France connectées et puis d'autres territoires qui n'ont pas été suffisamment connectés. Songez par exemple qu'énormément de nos concitoyens plébiscitent le télétravail. Au même moment, des parlementaires ont voté une loi qui favorise et rend opposable le télétravail mais seul un Français sur deux a accès au très haut débit qui est nécessaire pour pouvoir faire du télétravail. C'est autant de fractures qui sont encore plus creusées, alors même que la mission qui nous réunit tous aujourd'hui est de lutter contre cette fracture pour donner le juste accès au fixe et au mobile à l'ensemble de nos concitoyens.

Cette fracture est vraie sur les territoires, elle est aussi vraie en fonction du niveau d'études ou du niveau de revenus, ce qui prouve encore plus l'injustice dans cette fracture. Elle est vraie en fonction de l'âge, alors même qu'un certain nombre de démarches administratives sont très largement faites par le volet numérique, soit fixe soit mobile. Bref, elle est vraie dans tout ce qui nous rassemble et tout ce qui nous fait société. Ma détermination est donc toute entière portée vers les objectifs fixés avec et par le Président de la République : apporter du très haut débit à tous nos concitoyens d'ici 2022 et couvrir au maximum notre territoire en téléphonie mobile dans tous les endroits où cela importe.

Dans cette salle, il y a beaucoup d'élus locaux, et qui est mieux placé que les collectivités locales pour voir quels désastres il y a lorsque le numérique et la téléphonie mobile ne sont pas au rendez-vous. C'est autant de jeunes qui partent des villages, parce qu'aujourd'hui un jeune qui n'a pas accès à son téléphone dit très vite à ses parents qu'il veut partir. C'est autant d'entreprises qui ne peuvent se développer ; autant de problèmes très concrets que l'on vit au quotidien - des délais de paiement jusqu'aux déclarations de politique agricole commune pour nos agriculteurs, que vous ne pouvez faire dans de bonnes conditions.

L'inclusion numérique, vous avez, à mon humble avis, très bien fait de la mettre au centre de vos discussions, parce que c'est au final ce vers quoi on tend, ce pour quoi on fait des infrastructures. L'inclusion numérique, mon collègue Mounir MAHJOUBI a pris ce sujet à bras le corps avec les collectivités, en particulier avec les départements, pour développer ce que le Président de la République a annoncé l'été dernier, le Pass numérique, qui emporte aussi

beaucoup de sujets, pour savoir comment on distribue ces formations, vers qui on les flèche, et par quel truchement on les délivre.

Autant de sujets vers lesquels le gouvernement est tout entier tourné aujourd'hui. En tout cas, soyez assurés que ma boussole est très claire, le cap est fixé de manière assez forte. Au moment même où certains de nos marins font route vers les Antilles, je crois que nous faisons tous route vers ce même objectif commun, qui est d'apporter et des infrastructures, et des moyens de lutter contre cet illettrisme et le fait que certains n'aient pas la facilité de bénéficier de l'inclusion numérique.

Vous avez, cher Président, évoqué deux sujets dans votre discours d'ouverture que j'ai relu avant de venir, qui sont les sujets du fixe et du mobile. Je voudrais apporter des éléments de précision et pouvoir, si tant est que cela soit nécessaire, vous conforter sur un certain nombre de sujets et de points évoqués.

Sur le fixe, notre politique - j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune - est très claire, c'est d'abord de sécuriser, deuxièmement d'accélérer et troisièmement de mettre plus de transparence.

Sécuriser, cela passe par plusieurs choses. Cela passe par des engagements contraignants, la contrainte dans ce qu'elle a de plus vertueux, pour faire en sorte que l'ensemble des opérateurs, que ce soit dans les AMII ou dans le AMEL (dans les RIP, c'est différent puisque c'est déjà contractuel), puissent prendre des engagements contraignants.

À ce titre, je veux redire à quel point le gouvernement, et surtout le gendarme (l'Arcep) n'hésitera pas à prendre l'ensemble des mesures nécessaires correctrices si tant est que ces engagements ne sont pas respectés. Je veux dire que l'on est le premier gouvernement - et j'ai beaucoup poussé en ce sens - à inverser un certain nombre de tendances. La tendance qui consistait à octroyer des fréquences en fonction de recettes budgétaires avec des appels d'offres au mieux-disant qui faisait que, à la fin des fins, les mêmes opérateurs n'avaient pas d'autre solution que d'avoir un déploiement prioritaire dans les zones les plus rentables, cela nous l'avons mis de côté et nous en sommes sortis. C'était peu évident car c'est un vrai changement de paradigme. Je crois, Monsieur le Président, que l'État à ce titre s'est fait très mal ; mettre de côté plusieurs milliards de recettes budgétaires pour inversement faire plusieurs milliards de politique d'aménagement du territoire dans les endroits les moins bien desservis, c'est un vrai signe, une vraie volonté, une vraie détermination de sécuriser le déploiement.

Le deuxième élément important, c'est l'accélération. C'est d'abord tout ce que nous avons porté - et je veux vraiment rendre hommage à l'Avicca et à vos travaux cher Patrick Chaize - sur le contenu de la loi ELAN. Patrick Chaize avait coutume de dire, quand il venait dans mon bureau : « la loi Elan a un petit n ». À la fin il m'a dit, ce que j'ai pris comme un compliment, « maintenant la loi ELAN a un grand N ». En tout état de cause, je pense que nous sommes allés vraiment au fond de tous les sujets qui ont été évoqués, de toutes les problématiques qui ont pu être abordées, et je crois vraiment que la loi ELAN permettra des avancées significatives. J'ai cité l'exemple des ABF tout à l'heure, mais la loi ELAN contient d'autres sujets très précis.

Le deuxième volet pour accélérer, c'est la fameuse question des AMEL. J'ai vraiment pleinement conscience des interrogations, des inquiétudes, voire des oppositions que ces AMEL ont pu créer chez un certain nombre d'entre vous. Je voudrais revenir sur ce que sont les AMEL pour faire comprendre pourquoi, dans le volet accélération de notre politique publique, nous avons fait aussi le choix de ces AMEL. Les AMEL, c'est ni plus ni moins le fait de se dire que, dans le contexte que nous connaissons collégialement aujourd'hui, où il y a une appétence très forte du secteur privé pour pouvoir investir en propre, à la condition que du côté du gouvernement, nous nous assurions que ce soient des investissements contraignants (cf. ce que je disais à l'instant sur le L. 33-13), avoir des investissements privés qui permettent de diminuer la contribution des

collectivités et au final la contribution de nos concitoyens aux déploiements des réseaux numériques, c'est quelque chose qui peut faire sens. Je dis bien qui peut faire sens, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation d'avoir recours à un AMEL. Le choix politique que nous avons fait est de dire que, dans le contexte qui est le nôtre, voyons territoire par territoire s'il est possible ou pas de mettre en place de telles procédures et de bénéficier des investissements privés qui tapent à nos portes respectives aujourd'hui.

Je dois le reconnaître, le calendrier de la procédure a glissé. On était censé sortir au printemps et, au final, on sortira, je vous le confirme, avant la fin de l'année. Pourquoi le calendrier a glissé ? Parce que territoire par territoire, nous n'étions pas toujours prêts et que nous avons donc fait glisser le calendrier pour être sûrs, à la fin des fins, d'avoir la vision la plus précise possible de l'ensemble des opérations AMEL qui pourraient voir le jour.

À l'heure où je vous parle, c'est un million de prises sur les 15 millions de prises des initiatives publiques pour lesquelles les donneurs d'ordres, les collectivités, ont fait le choix de poursuivre vers un dispositif de type AMEL. Un million de prises, ce n'est pas négligeable, cela veut dire que ce dispositif a intéressé un certain nombre d'entre vous. Mais j'insiste sur un point, j'ai toujours été très clair : il n'y a aucune obligation d'avoir recours aux AMEL. Aucune. Par contre, à celles et ceux qui se sont dit qu'il pouvait être préférable de faire ce choix pour accélérer, et pour diminuer y compris les contributions des collectivités et donc de nous tous en tant que contribuables, nous avons donné les moyens de pouvoir aller jusqu'au bout. C'est donc un million de prises et un calendrier qui sera finalisé avant la fin de l'année. C'est aussi un certain nombre de collectivités et de porteurs de projets qui ont étudié et qui ont dit « ce n'est pas pour moi ». Il y en a plusieurs dans ce cas et je respecte pleinement leur choix.

La deuxième incompréhension qui est la vôtre ou qui peut être celle de certains d'entre vous, c'est la fameuse question du guichet. En tout cas, c'est celle que votre Président vient d'exprimer. Pourquoi avons nous suspendu le guichet ? Si l'on voulait jouer la carte de l'AMEL, on ne pouvait évidemment pas dans le même temps jouer cette carte et dire pour celles et ceux qui ne souhaitent même pas se poser la question « ne vous inquiétez pas, le guichet sera tout de suite présent ». Si l'on voulait jouer la carte de l'AMEL, il fallait forcément le faire à fond et nous avons donc suspendu le guichet le temps de l'AMEL. À l'époque, j'ai pris cette décision en me disant que c'était faisable parce que les projets qui doivent être financés parce qu'ils n'auraient pas fait le choix de l'AMEL, ou parce qu'ils ont étudié l'AMEL et décidé de ne pas faire ce choix, ont donc décidé de rester sur un financement public, ce qui est leur plus grand droit, avec des conséquences et d'autres avantages. Avec ces projets, on parle le plus souvent de phases 3 ou de phases 4 d'un certain nombre de réseaux d'initiative publique, et donc de projets qui dépassent l'horizon de temps 2022, qui est le premier jalon que nous avons fixé avec le Président de la République d'apporter du très haut débit avec un mix technologique d'ici 2022 à tous nos concitoyens.

En revanche, il impose de trouver une solution pour le FttH pour tous nos concitoyens à un autre horizon de temps, l'horizon européen étant 2025, un horizon de temps auquel je tiens profondément. Cela veut dire que, concernant la réouverture de ce guichet, en tout cas le fait qu'il ne soit plus en pause, l'obligation temporelle n'est pas pour aujourd'hui, mais elle est à mes yeux à la fin de l'année prochaine. Nous aurons évidemment des débats au Parlement sur ce sujet, pour que cette visibilité puisse être donnée dès l'année 2020, dit autrement, dans le collectif fin 2019 pour que vous ayez cette visibilité en 2020. Pourquoi ? Parce que quand vous prenez les projets de phases 3 et 4 qui peuvent concourir à des aménagements après 2022, donc après 2022, 2023, 2024, 2025, vous avez besoin d'avoir une visibilité plusieurs années auparavant.

Je n'attendrai pas 2022 pour faire en sorte que toutes celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de l'AMEL mais qui ont fait d'autres choix puissent avoir l'accompagnement nécessaire. J'en veux

pour preuve un point. Quand on a annoncé avec le Président de la République notre grand plan d'investissement, on a fait tout un document cadre dans lequel il y a une phrase très claire concernant la sécurisation des financements du Plan France Très haut débit puisqu'il manquait 100 millions d'euros. Il est très clairement indiqué que, pour le reste des financements à sécuriser pour atteindre les objectifs que je viens d'évoquer, notamment de FttH, l'État prendra ses responsabilités le moment venu.

En ce sens, je veux vous expliquer encore une fois pourquoi nous avons fait ce choix des AMEL, et dire que ce n'est pas une volonté dogmatique de ma part, je n'impose rien à personne. Je constate en revanche que certains ont fait ce choix, privilégiant du financement privé à du financement public, ce que je comprends parfaitement et que je salue à certains égards, et que d'autres, je le comprends tout autant, ont fait le choix de ne pas rentrer dans des financements additionnels privés. L'accompagnement et les débats, on les aura courant 2019 pour que des décisions puissent être prises et qu'une visibilité puisse vous être donnée dès l'année 2020, en tout cas c'est mon souhait. Concrètement, je vais demander à l'Agence du Numérique d'identifier, pour cet enjeu qui concerne environ 3 millions de prises, le détail précis des projets qui les concernent et des plans de financement de l'ensemble de ces projets, et donc des besoins additionnels au Plan France THD qui seraient nécessaires en termes de ce que l'on appelle les autorisations d'engagement. Je veux vraiment être rassurant sur ce sujet et surtout évacuer de chacun d'entre vous la moindre suspicion d'un gouvernement dogmatique sur ce sujet. Comme vous le voyez, ce n'est pas du tout l'approche qui est la mienne, et je prends vraiment en compte toutes les réalités territoriales différentes.

Ensuite, Monsieur le Président, je sais que pendant vos débats vous avez évoqué un certain nombre de sujets, notamment pendant votre introduction, et je voudrais y revenir, je pense en particulier au sujet GraceTHD et au sujet Enedis.

GraceTHD est un enjeu essentiel parce qu'on touche à la gestion des données. Aujourd'hui, quand on parle du numérique, on sait bien que la gestion des données est quelque chose de primordial. GraceTHD est une initiative de l'écosystème qui vient et des opérateurs, et des maîtres d'ouvrage, et des collectivités. Ce que je constate, c'est que le dispositif tel qu'il avait été proposé il y a peu n'a pas recueilli les assentiments de tous. Je constate aussi qu'il serait trop facile de balayer d'un revers de la main le projet tel qu'il est aujourd'hui. Il faut peut-être l'aménager, il faut que l'on y retravaille collégialement. Ce qui est sûr aussi, c'est que le gouvernement a débloqué 300 000 euros pour accompagner le développement du projet, avec les études nécessaires pour ce faire. Je pense que c'est un véritable enjeu. Il y a eu des difficultés dans ce développement, et je vous reconfirme l'accompagnement de l'État avec ces 300 000 euros. Un vrai portage est absolument nécessaire par l'écosystème dans cette gestion des données, et qu'il faut qu'on retravaille collégialement dessus parce que c'est une nécessité importante.

Le deuxième volet que vous avez évoqué, c'est Enedis. Cela fait partie de ces sujets dont on a l'impression que ce sont des serpents de mer. Cela fait 18 mois que je suis en fonction, et cela fait 18 mois que l'on me parle d'Enedis en me disant que c'est à cause du fameux arrêté de 2011, qui est atroce, qu'on n'y arrive pas, mais en même temps que si on veut rouvrir cet arrêté, c'est beaucoup trop compliqué, etc.

Là, on a pris aussi le taureau par les cornes, on a fait beaucoup de réunions, mes équipes ont énormément travaillé, ainsi qu'un certain nombre de parlementaires. Nous avons fait une réunion que j'ai présidée il y a quelques semaines avec le président d'Enedis et je crois que nous sommes vraiment arrivés sur un point d'équilibre satisfaisant, voire très satisfaisant pour les opérateurs et les élus locaux que vous êtes et pour le gouvernement que je représente. Aujourd'hui, on va le mettre en œuvre, Enedis a pris des engagements, et je crois vraiment que les principales interrogations sont levées. À nous de finaliser et d'amender ce fameux arrêté

2011, mais on voit clairement quelles sont les étapes à franchir et on est tombé d'accord sur ces étapes avec la société.

Sur le sujet de transparence, je n'y reviens pas car nous avons déjà eu l'occasion d'échanger beaucoup. C'est vraiment important pour nos concitoyens que nous soyons en toute transparence dans les déploiements des réseaux fixes. Sachez que je reçois tous les mois de la part de mes équipes de l'Agence du Numérique l'état de déploiement département par département. Je sais donc exactement ce qui se passe, où il faut prendre des mesures correctrices, je sais exactement où il y a des points d'inquiétude et où il faut donner un coup de pouce. Cette transparence est indispensable parce que l'attente est colossale.

Le mobile est un enjeu incroyablement important et, au final, nouveau. Aujourd'hui, nous sommes en train de mettre en œuvre l'accord de janvier dernier - il n'y a que quelques mois -, cet accord qui résulte du changement de paradigme que j'évoquais tout à l'heure. On a dit aux opérateurs « maintenant on vous délivre des fréquences si vous investissez directement sur le territoire et non pas si vous faites une enchère budgétaire au bénéfice du gouvernement ». Depuis lors, on a créé une Mission France Mobile, pilotée par Zacharia ALAHYANE ici présent.

Je veux saluer le travail de Zacharia et de ses équipes, parce que depuis la constitution de cette équipe au printemps dernier, 66 équipes-projets ont été mises en place partout sur le territoire, plus de 80 réunions de ces fameuses *task forces* se sont tenues sur le territoire, des réunions qui associaient à la fois les élus locaux (les porteurs de projets), les opérateurs et l'ensemble des services de l'État. Et puis on a pris une méthodologie qui est très claire. Les entreprises ont pris trois engagements. Le premier engagement, c'est que chacune va investir dans 5 000 infrastructures, un certain nombre d'entre elles étant mutualisées. Le deuxième engagement, c'est de faire en sorte que tous les pylônes avec les anciennes technologies 2G/3G passent en 4G. Depuis le 1^{er} janvier, plus de 2 500 pylônes ont déjà basculé de la 2G/3G à la 4G et, d'ici fin 2020, 10 000 sites auront fait la bascule. Et puis le troisième élément, c'est la couverture des principaux réseaux de transport, routes et infrastructures ferroviaires.

Le premier enjeu est la lutte contre les zones blanches et ces fameux 5 000 points que chacun des opérateurs s'engage à couvrir, un certain nombre d'entre eux étant mutualisés. C'est pour ces sites que nous avons mis en place les équipes *task forces* pilotées par les élus locaux et la Mission France Mobile. Là aussi, ma position a toujours été très claire : ce qui détermine les sites à la fin des fins, c'est un arrêté ministériel que je ferai sur la base des propositions remontées par les collectivités locales. Dans certains territoires, cela a été un échelon différent du département par le choix des collectivités, mais ce sont majoritairement des départements à qui on a donné des dotations. On peut se dire qu'elles étaient trop faibles, mais elles sont la répartition des 700 à 900 nouveaux sites par opérateur, un certain nombre étant mutualisés, qui chaque année seront traités. Pourquoi n'en faisons-nous pas plus d'un coup ? Simplement parce qu'il y a des limites technologiques pour les opérateurs de traiter tous ces sites en plus de ceux qu'ils traitent déjà dans leur activité classique et tendancielle.

Pour chaque département, nous avons donné des dotations. Chacune de ces dotations me remonte. Chacun des sites identifiés dans le cadre de ces dotations sera inclus dans les arrêtés que je prendrai et que je signerai. Un premier arrêté a déjà été signé il y a quelques mois, juste avant l'été, avec 485 sites. J'en reprendrai un dans les tout prochains jours avec 115 nouveaux sites et un autre en février avec 700 nouveaux sites. Et ainsi de suite, toujours avec ce travail d'identification des sites mené avec les collectivités.

C'est une course contre la montre. Il y a l'engagement très clair qui est le nôtre, la détermination totale que nous partageons, mais il y a aussi une attente très forte de nos concitoyens. Beaucoup d'entre eux ne nous croient pas, ils ne pensent pas qu'on pourra faire différemment des autres, parce que ce n'est pas la première fois qu'un ministre vient leur dire « on a trouvé une solution pour faire en sorte que vous puissiez avoir accès au fixe et au mobile ». Dans certains territoires,

vous connaissez mon engagement aussi sur ce sujet, le service universel de la téléphonie fixe n'est pas encore assuré... Là aussi, il faut avoir une détermination totale. Il y a un accord, un contrat, des engagements, et ils doivent être tenus. Allez expliquer à un département qui est depuis 3 à 4 semaines en attente de téléphonie fixe qu'on va mettre le numérique fixe ou la téléphonie mobile. Il vous répondra qu'il veut d'abord avoir sa ligne fixe.

Cette détermination et cet effort de pédagogie, il faut les porter tous ensemble. En tout cas je ne lâcherai rien. Cela prendra le temps que cela prendra, on ne fera pas tout malheureusement du jour au lendemain, mais nous avons mis en place une politique publique très claire des territoires connectés - je dis bien des territoires connectés, il ne faut pas qu'il y ait la France connectée et la France non connectée -, une politique publique qui repose à la fois sur le fixe et le mobile, et sur trois conditions - sécuriser, accélérer, transparence - et avec des engagements réciproques de l'État, des opérateurs, des collectivités.

On s'est donné les moyens, c'est ce que j'indiquais dans le cadre de la loi ELAN et dans le cadre du Plan France Très haut débit. On a créé un certain nombre d'inquiétudes que j'essaie de lever avec vous.

Je voudrais terminer avec un point prospectif. Je pense que ce qui fait que l'on va réussir, c'est la confiance que nous avons toutes et tous entre nous. Cette confiance, il faut vraiment qu'on la cultive et qu'on la fasse connaître, parce que beaucoup de celles et ceux pour qui nous faisons cela n'ont pas confiance dans notre action. La réalité est là. Alors peut-être qu'ils n'ont pas confiance dans l'action que je porte, souvent ils n'ont pas confiance dans l'action des opérateurs - c'est malheureux mais c'est ainsi -, et ils ont sûrement beaucoup plus confiance dans l'action des élus locaux et des collectivités. Il n'en reste pas moins que nous allons y arriver parce que, tous ensemble, nous porterons ce projet. On a besoin des trois, on a besoin que les trois se fassent mal pour reprendre mon trait d'humour d'il y a quelques mois, mais je le dis avec beaucoup de sincérité. On a besoin de cette confiance pour mettre en œuvre tous les nouveaux éléments que nous avons portés dans le cadre de la loi ELAN.

On a aussi confiance dans les paroles des uns et des autres. Quand je parle de l'AMEL, ce n'est pas un propos de tribune. D'ailleurs le propos que je viens de tenir était exactement le même que celui que j'ai tenu dans un comité très restreint avec notre comité de pilotage où l'Avicca était représentée il y a quelques semaines. J'avais tenu exactement le même discours devant Étienne Dugas au colloque InfraNum à Laval il y a quelques mois. Il y a une constance et une cohérence totale dans l'action que je mène maintenant depuis 18 mois.

En tout cas, j'aurais beaucoup de plaisir à continuer à porter cela avec vous. Vous pouvez compter sur moi, sur ma détermination à être à vos côtés, facilitateur. On ne sera pas toujours d'accord sur tout, c'est bien normal, mais à la fin des fins, je pense qu'on partage le même objectif et je peux vous dire qu'on fera tout ce qui est en nos mains pour pouvoir avoir des territoires connectés, des territoires où l'inclusion numérique est une réalité, et faire en sorte que ces France à plusieurs vitesses ne se fassent pas parce qu'il y aura eu une fracture numérique qui viendra s'ajouter aux fractures sociales que l'on peut trop souvent observer dans nos territoires, qui m'occupent beaucoup aussi en tant que ministre de la Ville, et sur lesquelles j'ai fondé tout mon engagement politique. Je peux vous dire que je ne lâcherai rien sur ces sujets. Merci à vous toutes et tous.